

Document de CONCERTATION



L'essentiel pour comprendre le

 P_{lan}

_ocal

d' **U**rbanisme

ntercommunal



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ?

DE QUOI S'AGIT-IL?







Le PLUi est un document piloté par la Communauté de Communes Grand Orb en Languedoc, en étroite collaboration avec les 24 Communes membres

C'EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Il traduit la vision collective des élus sur le devenir du territoire (10 à 15 ans). Cela se traduit par un projet partagé de développement, d'aménagement du territoire et d'organisation de l'espace

IL A UNE VOCATION OPÉRATIONNELLE

Il guide la mise en œuvre des projets et des actions dans le domaine de l'urbanisme, de l'économie, des transports, du logement, de l'environnement, etc.

Il fixe un cadre reglementaire

Il fixe les règles de constructibilité applicables sur les différents terrains.
Elles s'imposent à tous, notamment lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc...).



AVEC LE PLUI, QUELS VONT ÊTRE LES CHANGEMENTS?



Après l'élaboration du PLUi, les 24 Communes de la Communauté de Communes Grand Orb seront couvertes par un seul et unique document d'urbanisme.





QUE DEVIENNENT LES DOCUMENTS D'URBANISME QUI EXISTENT ACUELLEMENT SUR LE TERRITOIRE?

D'ici l'approbation du PLUi ce sont les règles du document d'urbanisme de votre commune qui s'appliquent (PLU, Carte Communale) ou celles du Règlement National d'Urbanisme.

Toutes les autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis de démolir, autorisation préalable de travaux, suivront donc la procédure habituelle dans votre mairie jusqu'à l'approbation du PLUi.

AVEC LE PLUI, MA COMMUNE VA-T-ELLE PERDRE LA MAÎTRISE DU DROIT DU SOL?

Non!

Le PLUi est réalisé en étroite et bonne collaboration avec les 24 communes (cf. Charte de Gouvernance).

Les spécificités des communes et les projets des municipalités sont pris en compte. Ils sont ensuite articulés et mis en cohérence à l'échelle Communautaire.



QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE PLUI?









Démographie



Habitat



Mobilités



Économie



Commerces





Environnement



Tourisme



Paysages



Patrimoine





LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

460 km²

superficie

20 671

habitants

© Sédat Yagiz

24
Communes



À 30 min

Des autoroutes A75 et A9

À 50 km
Des plages





POURQUOI ÉLABORER UN DOCUMENT D'URBANISME

À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE ?







C'EST UNE ECHELLE PERTINENTE

Les limites municipales sont franchies quotidiennement, depuis le domicile vers les lieux de travail, de loisirs, de commerces, etc. La planification et l'aménagement doivent donc s'adapter à l'échelle des modes de vie et du fonctionnement des territoires.

C'EST L'OCCASION D'UNE MISE A JOUR LÉGISLATIVE

Le PLUi permettra de s'adapter aux exigences des lois Grenelle promouvant le développement durable en matière d'aménagement et d'urbanisme d'intégrer les différentes lois ALUR, LCAP, ELAN... et de moderniser le règlement.

C'EST L'OPPORTUNITÉ POUR MUTUALISER ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

Aujourd'hui, seules 7 Communes sont dotées d'un PLU, 2 ont une carte communale et 15 sont régies par le Règlement National d'Urbanisme. Le PLUi permettra d'établir un document unique pour les 24 Communes de la Communauté.



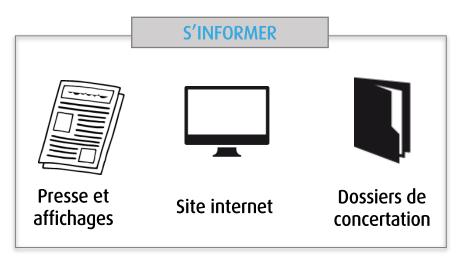
COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU PLUI ?

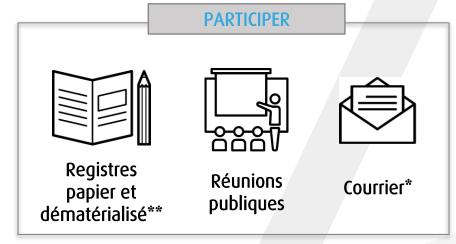






Les modalités de concertation avec le public ont été définies par la Communauté de Communes dans sa **délibération** du **09/12/2020**





*Courrier à adresser à l'attention du Président de la Communauté de Communes. ** Registre dématérialisé : https://www.democratie-active.fr/pluigrandorb-web/



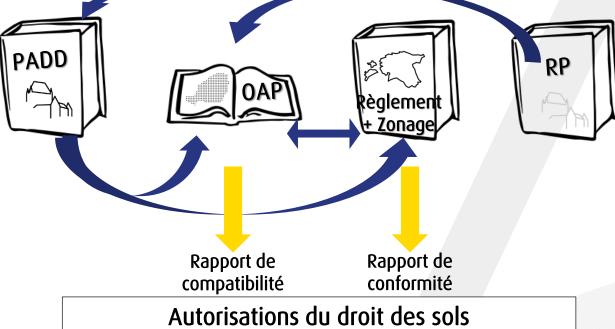
QUEL EST LE CONTENU DU PLUI?













QUELLE EST LA CHRONOLOGIE ?







CONCERTATION Etat des lieux OAP **PADD** Procédure (Orientations Incidences, - Diagnostics (Socio-(Consultation des (Projet d'Aménagement et de justifications Économique, agricole, d'Aménagement et services, Enquête Programmation) paysager...) de Développement du projet publique et rapport du **Règlement** (écrit et - État initial de Durables) commissaire...) graphique) l'environnement Phase administrative **Lancement PLUI Arrêt de Projet Approbation** 09/12/2020

CONTACTS

Courrier à adresser à l'attention du Président de la Communauté de Communes Communauté de communes Grand Orb 6t rue René Cassin 34600 Bédarieux



Tel: 04 67 23 54 34 / 04 67 23 54 35

Site Internet : www.grandorb.fr Rubrique : Services / Urbanisme

Registre de concertation dématérialisé :

https://www.democratie-active.fr/pluigrandorb-web/



